

2026/27

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0023/2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 041-214102352-20260612-2026023-AR

S²LO

Objet : Arrêté de police de circulation pour des travaux de voirie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 11 juin 2026 formulée par la société EUROVIA CENTRE LOIRE BLOIS, représenté par Monsieur Alcide TRETON,

Considérant que des travaux d'entretien de voirie purge, reprofilage d'enrobés, enrobés et gravillonnage Route de Marolles, lieu-dit Les Beauvais, Route des Goëvries et rue du Maréchal Leclerc à Sargé sur Braye par l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE BLOIS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Afin de couvrir les interventions des chantiers liés aux travaux de voirie 2026, des restrictions seront apportées à la réglementation générale.

La circulation sera interdite excepté aux riverains Route de Marolles (purge + enrobés), Les Beauvais (purge+ reprofilages enrobés+ gravillonnage), Route des Goëvries (purge +enrobés) et rue du Maréchal Leclerc (renforcement voirie) à Sargé sur Braye. Ces travaux auront lieu à partir du 17 juin pour 20 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Monsieur le Major COEDEL François de la Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE BLOIS.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 11 Juin 2026

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 12/06/2026

Et de la publication, le 12/06/2026

Le Maire,

Thierry WERBREGUE

Le Maire,

Thierry WERBREGUE

